



Mensuel de l'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre  
(reconnue d'utilité publique)

EDITION DE L'AMICALE  
« LES CAPTIFS DE LA FORÊT NOIRE »

REDACTION ET ADMINISTRATION  
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>)  
Téléphone : Trinité 78-44

Compte chèques postaux : Paris 4841-48



## UNE PREUVE IRRÉFUTABLE

Vous tous qui avez la radio avez certainement entendu à l'émission « Vous êtes formidables » du Poste Europe n° 1 le meneur de jeu Pierre Bellemare vous conter l'histoire de cet ancien prisonnier de 1940-1945.

Avec son talent habituel le distingué radio-reporter vous a exposé la triste situation morale et financière dans laquelle se trouvait actuellement cet ancien P.G.

Un drame de la misère comme, hélas ! il y en a tant de nos jours et surtout chez les anciens prisonniers. Mais la situation se compliquait du fait de la présence au foyer de deux pauvres enfants qui lentement mouraient de faim. Et l'homme qui jadis, dans les barbelés, portait fièrement son uniforme de soldat, se trouvant acculé à la plus noire misère et ne trouvant aucune échappatoire à son triste destin, fit humblement à la radio le plus déchirant des appels pour que l'on sauve ses enfants.

De nombreux coups de téléphone d'auditeurs généreux vinrent apporter la preuve que la générosité n'était pas morte dans notre beau pays de France. Mais la communication téléphonique qui n'eût le plus fut celle qui fut donnée d'un certain 68 rue de la Chaussée-d'Antin. L'Amicale du Stalag de cet ancien prisonnier faisait savoir à Pierre Bellemare qu'elle prenait une part active au sauvetage. L'émission avait atteint son but. Les deux enfants étaient sauvés. Et par qui ? Par les anciens camarades de captivité de leur papa.

Ce coup de téléphone je l'attendais. Je savais qu'il viendrait. Je savais que le 68 de la Chaussée-d'Antin, refuge des cœurs généreux, allait donner de la voix. Et non seulement de la voix mais du

geste. L'homme ne faisait pas partie de l'Amicale de son ancien Stalag, mais il était en danger et cela seul comptait. Et c'est plein de reconnaissance pour vous, amis de cette Amicale, qui avez montré au peuple de France ce qu'était, ce que devait être une Amicale de Stalag, que j'ai écouté votre décision.

Cette histoire n'est pas inventée pour les besoins de la cause. Des millions d'auditeurs l'ont entendue, comme moi, le mardi soir 26 mai 1959 au Poste d'Europe N° 1, à 21 heures.

Il est facile de faire maintenant des commentaires sur l'heureux épilogue de cette déchirante histoire. Votre « Lien » a déjà tout dit sur les buts des Amicales de Camp. Nous n'y reviendrons pas.

Mais tout de même, qu'il me soit permis de dire que si cet ancien prisonnier avait tout d'abord appris l'existence de l'Amicale de son Stalag, il aurait déjà eu l'appui effectif de ses anciens camarades glissés ainsi jusqu'au fond de l'abîme. Oui, trop de camarades ignorent encore l'existence des Amicales. Ces Amicales dont, dans certains milieux, même anciens prisonniers, on feint de ne pas connaître le véritable but. On nous a trop longtemps, dans les mêmes milieux, considérés comme une Fédération concurrente, parfois même comme des diviseurs. Ce qui était parfaitement idiot. Est-il venu à l'idée du premier mortel venu d'opposer les Amicales Régimentaires au Monde Combattant ? Non. Alors laissons vivre les Amicales de Stalag qui groupent dans leur sein tous ceux pour qui la solidarité et le culte du souvenir sont des sentiments inoubliables et sacrés.

Bien sûr, pour obtenir un résultat tangible, il faut ce que nous

LA JOURNÉE  
NATIONALE  
DES STALAGS V A  
ET V B  
aura lieu  
le dimanche  
4 octobre 1959  
RETENEZ  
DES MAINTENANT  
CETTE DATE  
pour ce  
grand Rassemblement  
qui se tiendra à Paris

appelons tous communément le nerf de la guerre : l'argent. Sans argent la solidarité est morte. Cela me peine, d'être aussi trivial, mais il faut bien le dire : Si la caisse est vide, c'est l'effondrement de notre action sociale, et sur le plan moral quelle catastrophe !

Pour nous Amicale il n'y a qu'un seul moyen pour nous en sortir, c'est notre tombola.

Les difficultés de la vie actuelle, l'augmentation de nos frais généraux nous ont obligés de vous proposer (proposition acceptée d'emblée d'ailleurs) de porter le montant de la cotisation de 400 francs à 500 francs. Votre Amicale peut désormais vivre décemment. Mais que deviennent les secours ?

Certes, une grande majorité d'amicalistes nous font parvenir avec leur cotisation un supplément, très appréciable, pour notre Caisse d'entraide. Nous les remercions sincèrement de leur beau geste de solidarité.

Mais notre tombola est une garantie pour notre œuvre sociale. Oh ! certes, elle n'est pas parfaite. Nous savons tous qu'elle a de grands défauts : par exemple que les lots ne sont pas assez nombreux, ni assez importants. Mais nous devons tous l'accepter, telle qu'elle est car en y participant ce n'est pas avec l'espoir d'un gain quelconque que nous prenons un carnet de billets, mais bien en ayant conscience de remplir un devoir envers nos pauvres déshérités.

Savez-vous que depuis 1952 c'est plus de Cinq Millions que nous avons distribués ? N'est-ce pas formidable ? Une petite Amicale comme la nôtre réussir ce tour de force de distribuer plus de Cinq Millions de secours de toutes espèces ! C'est à vous, chers amis, que nous devons ce résultat magnifique. C'est à votre esprit d'entraide, à votre dévouement, à votre confiance.

Nous savons que nous pouvons compter sur votre concours. Grâce à vous nos malades auront un peu plus d'espoir, nos orphelins seront un peu plus aidés et leurs chères mamans auront un peu plus de joie dans leur lourde tâche.

A tous, chers amis : Merci !  
H. Perron.

## BON SECOURS ..BON SÉJOUR

Lors de nos dernières réunions de Bureau, notre Arbeiter n° 1, l'ami Géhin, se plaignait à juste titre que la participation française V B aux Journées nationales de nos amis belges soit des plus réduites.

Il est vrai que nous avons quelques excuses pour motiver certaines absences : beaucoup de camarades du Bureau revenaient de Lyon et d'Epinal et la réunion de l'U.N.A.C. qui se tenait la veille à la Chaussée-d'Antin mobilisait le président et deux délégués.

Cependant, le jeudi précédant Bonsecours, le président décide de partir le dimanche matin pour la Belgique et m'offre gracieusement de l'accompagner.

Rendez-vous est donc pris à 7 h. au château de Vincennes où à l'heure exacte ma femme et moi retrouvons notre président, Mme et Mlle Langevin.

Confortablement installé dans la voiture présidentielle, je constate avec satisfaction que notre conducteur sait aussi bien conduire une voiture que les destinées de l'Amicale.

Après un court arrêt à Valenciennes nous arrivons à la frontière belge juste à point pour serrer la main de notre trésorier Géhin et de Mme qui, conscients de la vitesse de leur bolide, étaient partis la veille.

Bonsecours, ville frontière. Monument aux Morts puis réception par l'administration communale où le président Pierre Daulie souhaite la bienvenue à tous les participants. Vin d'honneur copieusement arrosé. Langevin, invité à prendre la parole, s'étend sur la fraternité qui unit les peuples belge et français, fraternité qui n'a fait que s'affirmer durant notre captivité.

Après cette agréable mise en train il faut passer aux choses sérieuses et c'est dans un style « débâdande » qui aurait mis en

« pétard » nos anciens wachmann que nous nous dirigeons à la salle du Mouton Blanc (versant français) pour assister à l'Assemblée générale des Stalags V.

C'est avec plaisir et intérêt que nous écoutons nos amis belges : Delguste, Vanderavrot, Denis et Craenhals qui sont tous de sincères et dévoués amicalistes.

En clôture de cette Assemblée générale, nous avons entendu un long et brillant exposé de Raoul Nachez, président national des P. G. belges, sur le Mouvement Prisonnier et en particulier sur la création du Fonds Nachez dont le but est de venir en aide aux camarades tuberculeux.

Le travail sérieux terminé, il faut penser au déjeuner franco-belge qui se tient à l'Hôtel Grand Logis, versant belge.

Nous pénétrons dans une salle agréablement décorée de fanions des provinces belges et françaises et où près de 130 convives s'apprent à attaquer un menu de choix.

Durant le repas, nous avons le plaisir d'entendre en fond sonore l'excellent Trio Musical de Radio-Hainaut dirigé par un ancien P. G. Le Comité d'organisation, qui fait vraiment bien les choses, nous procure la joie d'entendre d'excellents chanteurs dont un ténor du Théâtre de la Monnaie de Bruxelles qui, en compagnie de sa partenaire, nous interprète quelques airs du « Pays du Sourire ».

Mlle Craenhals, avec talent, nous chante en s'accompagnant à la guitare de ravissantes chansons. Le repas terminé, l'ami Ista, le plus Parisien des Belges, nous offre un « pot » au Mouton Blanc où une matinée artistique et dansante nous est réservée.

Il est près de 18 heures lorsque nous pensons au retour et, satisfait de mon premier Congrès belge, je ne puis que dire « Bonsecours... bon séjour ».

Mlle 9970.

## Courrier...

Notre ami Robert Géhel, 69, avenue Maréchal-Leclerc, à Maisons-Alfort (Seine), envoie ses amitiés à tous.

Notre ami Roger Soyex, à Lislet, par Montcornet (Aisne), s'excuse de ne pouvoir être plus souvent des nôtres étant très pris par sa profession. Il envoie son bon souvenir à tous les camarades du V B et en particulier à l'abbé Chambrillon, Débauf, etc., et à tous les anciens du Kommando de Spaichingen.

Notre ami René Bourton, La Roche-sous-Montigny, à Cons-la-Grandville (Meurthe-et-Moselle), envoie ses amitiés à tous et principalement aux anciens de Schramberg.

Notre ami André Manguin, Cours normal, à Banankoro-Ségou (République soudanaise), envoie son bon souvenir à tous les amis du Stalag.

Notre ami François Gandolfi, 3, rue Saint-Joseph, à Bastia (Corse), envoie à tous les anciens du Stalag son amical bonjour.

Notre ami Elysée Boucherie, à Chalais (Charente), envoie ses cordiales salutations à tous les copains du V B et surtout à ceux qui se trouvaient avec lui à Heurberg, de 1942 à 1944.

Remerciements à notre ami Frédéric Laurens, 110, rue Henri-Litoff, à Bois-Colombes (Seine), qui nous a transmis deux adhésions nouvelles pour deux anciens de Schramberg.

Notre ami Raoul Bertin, cultivateur - viticulteur à Vrigny, près Reims (Marne), adresse à tous son amical souvenir.

Notre ami Emile Ehrhardt, 19, rue de Balagny, à Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise), adresse à tous son amitié et son bon souvenir.

Notre ami Armand Jure, à Boullay-Thierry, par Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir), adresse un amical bonjour aux anciens de Kappel-Villingen et à tous les V B.

Notre ami Paul Balay, boulangerie, Girmont, par Thaon (Vosges), envoie ses amitiés et son meilleur souvenir à tous.

Notre ami Dominique Vivarelli, impasse Carnot, à Bastia (Corse), adresse ses félicitations à tous ceux qui font leur devoir d'amicalistes et aux dirigeants de notre association.

Le 18 octobre 1959

## Grand Rassemblement à Lyon des Anciens des Stalags V

Amis de la Région lyonnaise et du Sud-Est, Vous avez reçu une lettre avec un bulletin d'adhésion pour notre Rassemblement du 18 octobre, à Lyon.

Retournez ce bulletin le plus rapidement possible, pour que nous puissions prendre une décision définitive, à Georges Samelé, Groupement des Amicales de Camps, 16, rue Joseph-Serlin, Lyon (1<sup>er</sup>).

CE RASSEMBLEMENT LYONNAIS DOIT ÊTRE UN SUCCÈS !

## ...du V B

Notre ami Olive Antoine, 3, rue Bourg-l'Abbé, Paris (3<sup>e</sup>), envoie un amical bonjour à tous les V B.

Notre ami Georges Theau, 1, place Saint-Nicolas, Auxerre (Yonne), adresse son meilleur souvenir aux amis de Fribourg de 1940-1945.

Notre ami Paul Morlière, percepteur à Thourotte (Oise) envoie ses cordiales amitiés au Bureau de l'Amicale et à tous les anciens V B.

Notre ami Lucien Destouches, 111, rue Talma, à Viroly (Seine), adresse un amical bonjour à tous les anciens du Stalag et en particulier aux amis du Waldho.

Notre ami Antoine Pontana, 9, rue de la Croix, à Marseille, souhaite longue vie et prospérité à l'Amicale et adresse son meilleur souvenir à tous.

Notre ami André Darchis, rue Berthelot, à Nanterre (Seine), envoie par « Le Lien » un cordial souvenir aux anciens de l'hôpital de Rottweil et un amical bonjour aux membres de l'Amicale.

Notre ami Jules Daniaux, à La Croix-des-Moutiers, à Guer (Morbihan), adresse un amical bonjour à tous les camarades du Kommando Gasthaus Lamm, à Fromern.

Notre ami l'abbé Gabriel Buis, 22, rue Saint-Michel, à Menton (Alpes-Maritimes), envoie à tous son amical souvenir.

(Nous le remercions de son don généreux pour notre Caisse de Secours.)

(Voir la suite page 4)



## Textes et...

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Direction des Pensions

**Relèvement, à compter du 1<sup>er</sup> février 1959, du montant des pensions, majorations, allocations et indemnités attribuées au titre du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.**

L'article premier du décret

n° 59-156 du 7 janvier 1959 majoré de 4 %, à compter du 1<sup>er</sup> février 1959, les traitements des personnels civils et militaires de l'Etat résultant des dispositions du décret n° 58-141 du 13 février 1958 et fixe à 229.000 francs le traitement soumis à retenue pour pension afférent à l'indice 100.

En application de ces dispositions, le traitement brut d'activité afférent à l'indice net 170 (indice brut 190), tel qu'il est défini en application du décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites, est majoré à compter du 1<sup>er</sup> février 1959. Pour tenir compte de cette majoration, le décret n° 59-197 du 30 janvier 1959 publié au « Journal Officiel » du 31 janvier 1959, page 1483, pris en application de l'article L 8 bis du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, portant constatation de la valeur du point d'indice de ces pensions et de leurs accessoires, a fixé cette valeur à 435 francs, à compter du 1<sup>er</sup> février 1959.

Par l'instruction n° 59-31 - B/3 du 13 février 1959, le Ministère des Finances (Direction de la Comptabilité Publique) a donné toutes instructions utiles aux comptables payeurs pour procéder à l'attribution des nouveaux taux applicables à compter du 1<sup>er</sup> février 1959, à l'occasion du règlement des échéances des pensions et allocations provisoires d'attente, ainsi que des accessoires qui s'y rattachent survenant à compter du 12 avril 1959.

En ce qui concerne l'indemnité de soins, cette application sera faite à l'occasion de l'échéance du 1<sup>er</sup> mai 1959.

Les Administrations liquidatrices et les Directions des Anciens Combattants et Victimes de Guerre devront tenir compte des nouveaux montants applicables au 1<sup>er</sup> février 1959 dans les conditions générales précisées à la Section II et à la Section III de la circulaire n° 0451/CS du 23 mai 1958, sous réserve de remplacer les dates des 30 avril 1958 et 1<sup>er</sup> mai 1958 figurant dans ce texte par les dates des 31 janvier 1959 et 1<sup>er</sup> février 1959.

# LE MÉMORIAL DE...

L'Union Nationale des Amicales de Camps, dont toutes les Amicales nationales font partie, a accepté avec empressement et reconnaissance de participer au Comité de Patronage pour l'érection d'un Mémorial de la Captivité par les soins de la F.N.C.P.G.

M. le Président de la République en a accepté le haut patronage, et M. le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre la présidence effective du Comité.

Ce Mémorial, érigé en souvenir de tous nos camarades décédés en captivité, le sera au cimetière de Montauville, près de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).

C'est donc un devoir sacré pour tous les anciens prisonniers de participer à la grande

souscription que nous lançons dès aujourd'hui au nom de toutes les Amicales nationales.

Celles-ci participeront elles-mêmes à cet effort, mais nous vous engageons TOUS, mes chers camarades, à adresser SANS TARDER votre participation à votre AMICALE RESPECTIVE en spécifiant bien « Pour le Mémorial de la Captivité ».

Chacun doit envoyer suivant ses moyens et son cœur.

Cependant, la F.N.C.P.G. nous communique la circulaire suivante :

« ... A l'intention des souscripteurs de sommes plus importantes, il a été éditée une gamme d'articles dont l'éventail doit permettre de toucher tous les donateurs éventuels (sections diverses, associations, groupements, collectifs, donateurs individuels, etc...).

## Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

**Note relative aux modalités de fonctionnement des institutions de prêts aux anciens combattants et victimes de guerre, aux pupilles de la Nation et aux orphelins de guerre majeurs.**

1<sup>er</sup> Dates de recouvrement des prêts :

Le recouvrement des annuités pour les prêts consentis à partir du 1<sup>er</sup> avril 1959 s'effectuera périodiquement et à date fixe.

Il appartiendra aux services départementaux, lors de l'établissement des contrats, de fixer le point de départ des délais de remboursement à l'expiration du mois qui suit celui au cours duquel ont été passés les contrats. C'est ainsi que les délais de remboursement d'un prêt consenti en vertu d'un contrat en date du 18 avril ne commenceront à courir qu'à partir du 1<sup>er</sup> juin.

Cependant, chaque fois que l'application de cette méthode conduira à fixer le point de départ des délais de remboursement au 1<sup>er</sup> décembre, cette date sera automatiquement remplacée par celle du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante;

2<sup>o</sup> Tableau d'amortissement :

Des instructions antérieures invitaient les services départementaux à établir, pour chaque prêt accordé, l'un à leur propre usage, le second à l'emprunteur et le dernier à l'Agent-comptable.

Les recouvrements étant désormais assurés par l'Office National et les emprunteurs disposant d'autre part, sur l'original même du contrat qui leur est destiné, d'un tableau d'amortissement, les ser-

vices sont à l'avenir dispensés de cette formalité;

3<sup>o</sup> Contrats :

a) Mentions manuscrites. — Les mentions « Lu et Approuvé » qui précèdent les signatures de chacune des parties contractantes, ainsi que la mention « Bon pour autorisation maritale » exigée du mari de l'emprunteuse lorsque le mariage est placé sous un régime exclusif de la séparation de biens, doivent être manuscrites;

b) Signatures. — En vue d'engager utilement la responsabilité pécuniaire du conjoint de l'emprunteur, il suffit d'exiger la signature du contrat par les deux époux. Cette simple formalité rend inutile toute mention telle que celle « Bon pour engagement solidaire » que l'on retrouve sur certains contrats de prêts passés par les services départementaux.

Il va de soi que cette signature supplémentaire doit, elle-même, être précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé », mais qu'elle ne rend pas nécessaire pour autant, la rédaction d'un troisième original du contrat;

c) Mention du double. — Les actes sous seings privés qui contiennent des conventions synallagmatiques ne sont valables qu'autant qu'ils ont été faits en autant d'originaux qu'il y a de parties ayant un intérêt distinct (Code civil, art. 1325, paragraphe 1).

Il est signalé, à cet égard, qu'il ne suffit pas que l'acte ait été rédigé, au cas particulier, en double exemplaire. La loi veut encore que chacun des exemplaires contienne la mention du nombre des originaux qui ont été faits (art. 1325, paragraphe 3).

Les services veilleront à la reproduction de cette mention, requise à peine de nullité de l'acte;

d) Numérotation. — La numérotation des contrats sera assurée, comme par le passé, par les services départementaux.

A dater du 1<sup>er</sup> janvier 1960, il sera procédé par ces services à une numérotation unique, quelle que soit la catégorie de prêt.

Cette numérotation partira de 1. En outre, il y a lieu dès maintenant de faire précéder le numéro du contrat du numéro du département (par exemple, 01 pour l'Ain);

e) Apposition et oblitération du timbre mobile de dimension. — Les timbres mobiles de dimension, dont le règlement est pris en charge par l'Office National, seront apposés, sur les deux originaux du contrat, par les services départementaux, au moment de la signature. Les frais de timbre seront imputés sur le compte 62. Les timbres pourront être annulés au moyen du cachet du service et d'un cachet-dateur. L'oblitération doit être faite de telle manière que partie du cachet et de la date figure sur le timbre mobile et partie sur la formule de contrat.

Il est précisé que, dans la nouvelle réglementation des prêts, le versement des sommes aux ressortissants n'interviendra que quelques jours après la réception des contrats par l'Office National. La formule définitive des contrats, actuellement à l'impression, portera donc que l'Office National « s'engage à verser, dans le plus bref délai, à la partie prenante... » et non « avance à la partie prenante... ».

L'acte de prêt revêt ainsi, en fait et en droit, comme contenant un engagement réciproque des deux parties (promesse de règlement de l'Office National, reconnaissance de dette de l'emprunteur) un caractère synallagmatique. Il doit, dès lors, être assujéti au timbre de dimension et non au droit de timbre proportionnel, qui ne frappe que les reconnaissances de dettes unilatérales, c'est-à-dire celles aux termes desquelles le débiteur seul s'engage, sans qu'il résulte du titre aucune obligation du créancier envers le débiteur;

4<sup>o</sup> Paiement des prêts :

a) Transmission des pièces justificatives à l'Office National. — Toutes les pièces visées au paragraphe 4 des circulaires n° 2288 du 10 mars 1959 et n° 2302 du 13 avril 1959 seront adressées à l'Office National, en nombre d'exemplaires ci-dessous précisé et sous le timbre :

— du 2<sup>o</sup> Bureau (Pupilles de la Nation),  
— ou du 5<sup>o</sup> Bureau (Anciens Combattants et Victimes de guerre) (et non pour certaines d'entre elles à l'Agence Comptable Centrale, ainsi qu'il avait été primitivement prévu) :

— contrat : les deux originaux (l'un destiné à l'Office National, l'autre à l'emprunteur) et deux copies;

— extrait collectif de la délibération de la Commission : trois exemplaires;

— fiche individuelle, un exemplaire.

L'original du contrat, destiné à l'emprunteur, sera renvoyé au service départemental en même temps

que l'avis de mandatement du prêt par l'Office National.

Pour les pupilles et les orphelins de guerre, il sera établi un extrait collectif distinct de délibération de la Commission pour chacune des catégories de prêts et subventions (prêts aux mineurs, prêts aux majeurs, subventions exceptionnelles).

Sur la fiche individuelle se rapportant aux prêts aux anciens combattants et victimes de guerre, il y aura lieu de mentionner *in fine* le numéro et la date du contrat.

En outre, sur la fiche individuelle relative aux prêts aux pupilles de la Nation et aux orphelins de guerre, il conviendra :

— d'indiquer, au-dessous du titre, la date à laquelle la demande a été formulée (exemple : demande de ..... formulée le .....);

— d'inscrire : « date de naissance du conjoint ..... », au-dessous de « nombre d'enfants ..... »;

b) Mode de paiement des prêts. — Les prêts sont susceptibles d'être payés, au gré des emprunteurs, suivant un des modes ci-après :

a) par virement à un compte courant;

b) par chèque postal d'assignation payable à domicile;

c) par mandat payable en numéraire à la Trésorerie Générale ou à la Perception.

Les intéressés feront connaître leur option au moyen de la lettre-avis, du modèle ci-joint, qu'il conviendra de leur présenter au moment de la signature du contrat et d'adresser, en double exemplaire, en même temps que le contrat, à l'Office National sous le timbre du 2<sup>o</sup> ou du 5<sup>o</sup> Bureau, selon le cas.

Dans l'hypothèse où le troisième mode de paiement aurait été choisi, les mandats seraient acheminés par les soins des services départementaux. Il est à noter que cette solution présente peu d'intérêt pour les emprunteurs auxquels elle imposera, outre un déplacement, des délais supplémentaires d'encaissement. Il y aura lieu de les en informer et de leur indiquer les avantages des autres modes de paiement;

5<sup>o</sup> Notification aux services départementaux des prêts soldés. — Pour permettre aux services départementaux de suivre les opérations de recouvrement effectuées par l'Office National, il leur sera adressé trimestriellement un état

des prêts soldés par l'Agent comptable central.

6<sup>o</sup> Demande de délais de paiement. — L'Agent comptable central est seul compétent pour accorder des délais de paiement des annuités de prêts.

Les demandes de délais qui parviendraient aux services départementaux devront être transmises, accompagnées d'un avis motivé, à ce comptable, qui ne manquera pas, de son côté, de prendre avis du service départemental, en ce qui concerne les demandes reçues directement.

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Service départemental

d.....

Références

PRET

— aux anciens combattants et victimes de guerre (1);

— aux pupilles de la Nation;

— aux orphelins de guerre majeurs.

Nom et adresse de l'emprunteur :

.....

N° du contrat .....

Je vous serais obligé de bien vouloir m'adresser le montant du prêt qui m'a été consenti le .....

(1) Par virement à mon compte courant postal n° .....

Centre de chèques postaux .....

A mon compte bancaire n° .....

Désignation et adresse de la banque .....

(1) Par chèque postal d'assignation, qui me sera payé, frais déduits, par le facteur des Postes.

(1) Par mandat payable en numéraire, sur présentation de pièces d'identité :

A la Trésorerie Générale d.....

A la Perception d.....

A..... le .....

L'emprunteur :

(1) Rayez les mentions inutiles.

OFFRE D'EMPLOIS

Le régime privé de Sécurité Familiale offre des situations intéressantes, immédiates et d'avenir, pour toutes régions, à Camarades actifs, retraités ou non, se recommandant de l'U.N.A.C. Ecrire, en adressant curriculum vitae et en joignant la présente annonce, à

Sécurité Familiale

62, rue de la Chaussée-d'Antin

Paris (9<sup>e</sup>)

à l'attention de M. FRANCHI.

## Pour tous vos achats, Assurez-vous la garantie du "G.E.A."

En utilisant le carnet d'achat du G.E.A., vous pouvez bénéficier de prix de Gros, de Fabrique ou de remises de l'ordre de 10 à 25 % sur tous achats de : Ameublement, Appareils ménagers de toutes marques, Appareils de chauffage, Bijouterie, Orfèvrerie, Horlogerie, Marquinerie, Articles de voyage, Tissus, Habillement, Chaussures, Fourrures, Lingerie, Bonneterie, Linge de maison, Radio et Télévision, Photo et Cinéma, Optique et Lunetterie, Cristaux et Porcelaines, Coutellerie, Peintures et Papiers peints, Papeterie, Librairie, Parfumerie, Quincaillerie, Outillage, Cycles et Motos, Accessoires d'automobiles, Voitures d'enfants, Jouets, Articles de Sport et Camping, tous les Combustibles, etc., etc.

Soucieux d'apporter à sa fidèle clientèle des avantages sans cesse plus importants, le Groupement économique d'achats est heureux de vous informer qu'il inaugure une nouvelle formule de vente mensuelle, entièrement inédite, d'articles utilitaires et saisonniers de premier choix, *cédés strictement au prix de revient*.

Ces articles seront vendus avec bulletin de garantie et remboursés intégralement au cas de non-satisfaction.

Ils seront mis à la disposition de la clientèle aux nouveaux bureaux du « Groupement économique d'achats », 4, rue Martel, Paris (X<sup>e</sup>), Métro : Château-d'Eau (Ouvert tous les jours sans interruption, de 9 h. à 19 h., sauf dimanche).

Servez-vous de votre carnet d'achats

Utilisez les facilités de paiements

Vous ferez alors de vraies économies

Les membres des Amicales, habitant la Province ou qui ne seraient pas en possession du Carnet d'Achats, peuvent l'obtenir en retournant au G.E.A., 4, rue Martel, Paris (X<sup>e</sup>), le bon ci-dessous précisément rempli, accompagné d'un timbre-poste pour frais d'envoi.

Veillez m'adresser gratuitement, sans engagement de ma part et par retour, un carnet d'achats accompagné de votre catalogue général.

Nom .....

Profession .....

Adresse .....

U.N.A.C.

# ...LA CAPTIVITÉ

**Diplômes :** de format de 28 x 35 pour les souscriptions d'une somme égale ou supérieure à 1.000 fr.  
**Médailles :** en bronze d'art pour les souscripteurs d'une somme égale ou supérieure à 5.000 francs.

**Plaquettes :** en plâtre armé patiné bronze, diamètre 45 centimètres, pour les souscripteurs d'une somme égale ou supérieure à 10.000 francs.

Elles sont munies d'un anneau d'accrochage et leur place est toute indiquée au siège d'associations ou sections qui possèdent une permanence ou disposent de locaux à leur usage.

Le motif des médailles et plaquettes est identique au médaillon reproduit sur les timbres et diplômes. Il représente le profil du groupe qui sera érigé au cimetière national de Montauville...

Ce Mémorial, auquel travaille actuellement le sculpteur Saulo, Prix de Rome, doit être digne de l'hommage que nous devons TOUS à nos chers ca-

marades qui ne sont pas revenus. Ceux pour lesquels nous avons été, loin de notre Patrie, leur unique Famille. Ceux à qui nous avons si pieusement, si fraternellement fermé les yeux.

Nous prouverons, par notre empressement et notre générosité, que nous n'avons « pas oublié », que nous ne les avons « pas oubliés », ce sera une bien petite mais certaine consolation pour leurs parents, leur épouse, leurs enfants...

Aucun d'entre nous ne doit se récuser, faisons notre devoir, faisons-le avec cœur, votre Amicale, l'U.N.A.C., comptent absolument et complètement sur vous.

Marcel Simonneau,  
Secrétaire Général.

## BUREAU directeur de l'U.N.A.C.

Après la disparition brutale et combien regrettée de notre cher camarade et ami Julien Toucane, le Conseil d'administration de l'U.N.A.C., dans sa réunion du mardi 2 juin, a dû procéder à son remplacement.

C'est notre président honoraire, ancien président de l'U.N.A.C., René Seydoux, qui a bien voulu prendre la lourde et importante succession de Toucane.

Nous lui en sommes particulièrement reconnaissants et nous savons que Seydoux a accepté, d'abord en hommage à la mémoire de Toucane et ensuite pour nous être agréable à tous; nous l'en remercions très sincèrement.

La composition du Bureau directeur ne change d'aucune façon pour les autres postes.

## MANIFESTATION

L'Union Nationale des Amicales de Camps avise les adhérents des Amicales nationales qu'une manifestation nationale aura lieu, à Paris, le 19 septembre prochain.

Voici le communiqué du Comité de Liaison U.F.A.C. - F.N.C.P.G. à ce sujet :

Le Comité de Liaison Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre - Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre » a tenu le 15 juin une importante réunion.

D'un cordial et très large échange de vues, il est résulté un accord complet des représentants de l'U.F.A.C. et de ceux des P.G. en vue de l'action qui sera menée en commun pour :

1° L'abrogation de l'article 21 de l'ordonnance du 30 décembre 1958 concernant la retraite du combattant ;

2° Le maintien de l'Office national et des Offices départementaux ;

3° La célébration, à sa date, de l'anniversaire du 8 mai 1945 ;

4° L'organisation de la grande manifestation nationale qui aura lieu à Paris le 19 septembre prochain.

Déjà solides et suivies, les relations entre l'U.F.A.C. et les P.G. seront, à l'avenir, encore plus étroites.

Les renseignements complémentaires sur l'organisation de cette manifestation seront communiqués par la suite.

Marcel Simonneau,  
Secrétaire général.

## Ouverture d'un concours pour le recrutement de secrétaires sténo-dactylographes au Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Le Premier ministre et le ministre des Anciens Combattants et Victimes de guerre,

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 58-651 du 30 juillet 1958 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents de bureau et de sténo-dactylographes des administrations centrales et des services extérieurs et de commis des services extérieurs et aux corps de secrétaires sténo-dactylographes et adjoints administratifs des administrations centrales des ministères et administrations centrales des ministères et administrations assimilées ;

Vu l'arrêté du 30 août 1958 fixant les modalités de correction des épreuves des examens profes-

sionnels d'agent de bureau dactylographe et des concours pour l'emploi de sténo-dactylographe dans les administrations centrales, les services extérieurs des ministères et des administrations assimilées ;

Sur la proposition du directeur général de l'administration et de la fonction publique,

Arrêtent :

Art. 1<sup>er</sup>. — Est autorisée l'ouverture d'un concours pour le recrutement de cinq secrétaires sténo-dactylographes à l'Administration Centrale du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Art. 2. — Les épreuves auront lieu le 3 octobre 1959 et se dérouleront dans les conditions fixées par l'article 25 du décret susvisé du 30 juillet 1958.

Art. 3. — La date limite des inscriptions est fixée au 19 septembre 1959.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au « Journal Officiel » de la République française.



## ...Documents

Fait à Paris, le 25 mai 1959.

Le Premier ministre,

Pour le Premier ministre et par délégation :

Le Directeur général de l'Administration et de la fonction publique,  
Joseph GAND.

Le ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre,  
Pour le ministre et par délégation :

Le Directeur de l'Administration générale,  
Jacques FERNET.

## Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

guerre pensionnés au titre du Code des Pensions militaires d'invalidité ou de la loi du 6 août 1955 (victimes des opérations en Afrique du Nord) ;

— les veuves de guerre ;  
— les ascendants des « Morts pour la France » ;  
— les victimes civiles de la guerre ;

— les titulaires de la Carte du Combattant ;

— les titulaires de la Carte de Déporté ou Interné résistant ;  
— les titulaires de la Carte de Combattant Volontaire de la Résistance ;

— les titulaires de la Carte de Déporté ou Interné politique ;  
— les titulaires de la Carte de Réfractaire ;

— les anciens prisonniers de guerre non titulaires de la Carte du Combattant ;

— les personnes contraintes au travail en pays ennemi ;

— les patriotes proscrits ou transférés en pays ennemi ;  
— les sinistrés, réfugiés et spoliés (tant qu'ils demeurent titulaires de la carte attestant leur qualité) ;

2° Les institutions. — Outre la délivrance des cartes prévues par les divers statuts, l'Office national est en mesure d'assurer à ses ressortissants, par l'intermédiaire de ses services départementaux, une aide qui revêt des formes variées et adaptées à la qualité et à la situation de chacun :

Invalides et veuves de guerre :  
— rééducation professionnelle ;  
— hébergement en foyers spécialisés ;

— emploi obligatoire ;  
— emplois réservés communaux et préparation aux emplois réservés de l'Etat ;  
— immatriculation à la Sécurité Sociale ;

— réduction sur les transports en communs ;

— avantages divers ;  
Pupilles de la Nation :

— adoption ;  
— tutelle ;  
— protection morale ;  
— aide matérielle pour entretien, études, apprentissage ;  
— soins médicaux, vacances, etc... ;

Tous ressortissants :  
— subventions et secours ;  
— prêts d'honneur ;  
— délivrance des cartes ;  
— interventions et renseignements divers ;

3° L'organisation. — Le service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victi-

mes de Guerre est placé sous l'autorité du préfet qui préside les assemblées chargées de se prononcer en premier ressort sur les demandes individuelles de prêts, subventions et d'aides diverses aux ressortissants.

Commission d'action sociale comprenant :

4 représentants des administrations publiques ;

17 membres titulaires et 17 suppléants choisis de manière à assurer la représentation de chacune des catégories de ressortissants et désignés sur proposition des Associations ou des Organisations départementales dont ils relèvent.

En outre, dans certains départements, dont l'importance numérique des ressortissants le justifie, il est créé des sous-commissions ;

4° Les dons et legs et subventions. — L'ordonnance n° 59-69 stipule que les biens des Offices départementaux des Anciens Combattants et Victimes de Guerre sont dévolus à l'Office national et que sont réputées faites à celui-ci toutes les libéralités consenties soit à un Office départemental supprimé, soit à un Service départemental de l'Office national.

Une circulaire n° 2301 de M. le Ministre des Anciens Combattants, en date du 8 avril 1959, précise à ce propos que le texte susvisé ne peut avoir pour effet de donner aux subventions diverses, consenties au profit de l'Office national et de ses services départementaux, une affectation autre que celle voulue par leurs auteurs et n'entraîne pas davantage de modification à la procédure d'attribution, aux bénéficiaires, des fonds alloués. Les subventions attribuées aux Services départementaux de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ainsi que les dons et legs consentis seront centralisés à l'échelon national mais seront, comme par le passé, utilisés, sur le plan départemental, au profit des ressortissants.

En me chargeant de porter ces précisions à la connaissance des membres des Assemblées départementales et communales ou des collectivités qui s'intéressent à l'œuvre sociale de l'Office national et lui ont apporté leur concours financier dans le passé, M. le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre me prie d'être son interprète pour leur exprimer ses plus vifs sentiments de gratitude ;

5° Les Pupilles de la Nation. —

Si, dans l'organisation nouvelle, la tutelle directe des enfants Pupilles de la Nation ne peut, en droit, être confiée qu'à l'Office national doté de la personnalité civile, il n'en demeure pas moins que l'exercice de cette tutelle appartient au Service départemental et à ses commissions qui sont, sur le plan local, le prolongement de cet Etablissement public.

Il s'ensuit que le Service départemental reste habilité à assurer le fonctionnement des tutelles dans les mêmes conditions que précédemment.

A l'égard de l'ensemble des Pupilles de la Nation, le Service départemental recueille directement et sans intervention d'aucune procédure nouvelle toutes les attributions de l'ancien Office départemental, et peut faire appel, comme par le passé, pour la protection des orphelins, au concours de correspondants locaux ;

6° Les demandes de subventions et de prêts. — La procédure d'instruction des demandes de subventions ou de prêts présentées par des ressortissants au Service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre demeure inchangée par rapport à celle en usage à l'Office départemental.

Les demandes présentées sur des formulaires spéciaux, mis gratuitement à la disposition des postulants, sont tout d'abord soumises au visa des mairies chargées de certifier l'exactitude des renseignements administratifs qu'elles contiennent, elles sont ensuite transmises pour enquête aux Délégations cantonales de l'Office qui les retournent, revêtues d'un avis motivé, au Service départemental pour présentation à la Commission compétente chargée de se prononcer en premier ressort.

La décision prise est notifiée aux intéressés qui peuvent, dans un délai de trente jours, exercer un recours devant l'Office national qui statue sur mémoire.

Pour vos fêtes de famille et vos réunions de P.G.

CHAMPAGNE

LE BRUN-DOMI

(Ancien P.G.)

MONTHELON (Marne)

Demandez prix et conditions

AU CAFÉ EN FAMILLE

Buvez

VABÉ



qui boit Vabé... va bien

UZE

1939-1959

Jeudi 3 septembre, à 18 h. 30

L'Union Nationale des Amicales de Camps, dont font partie toutes les Amicales nationales, ranimera, comme chaque année, la Flamme sur la Tombe du Soldat Inconnu.

En ce vingtième anniversaire de la déclaration de guerre, tous les anciens P.G. auront à cœur de prouver, en assistant nombreux à cette pieuse, sincère et poignante cérémonie, qu'il n'ont pas oublié tous ceux de leurs camarades qui ne sont pas revenus et tous ceux, aussi, qui sont disparus depuis notre retour.

(Rassemblement, métro George-V, où le rendez-vous est fixé à 17 h. 45.)

VENEZ NOMBREUX.

## UNE DISTINCTION...

C'est avec infiniment de plaisir que nous avons appris que notre ami l'abbé René Petit, professeur au Petit Séminaire de Luxeuil les-Bains et ancien homme de confiance du Waldho de 1942 à 1945, venait d'être fait chevalier de l'Ordre de l'Encouragement au Dévouement. Les insignes lui furent remis par notre rédacteur en chef, notre ami Perron, à l'issue du banquet clôturant la grande Journée vosgienne des anciens du V B le 19 avril 1959, à Epinal. Nous adressons à notre sympathique abbé nos plus chaleureuses félicitations et nous sommes sûrs que ses innombrables amis applaudiront sans réserve au choix de cette distinction.

En guise de commentaires nous sommes heureux de publier l'allocution prononcée par notre ami Perron lors de la remise de la croix de chevalier :

Le Bureau de l'Amicale nationale m'a chargé d'une mission qui est pour moi bien agréable à remplir.

L'Amicale s'honore de compter parmi ses membres un camarade qui est l'exemple vivant de principes d'entraide et de solidarité qui sont la charte même de son existence.

Toujours prêt à rendre service, toujours volontaire pour remplacer un camarade dans les corvées les plus pénibles, il fut au Stalag le

camarade exemplaire. Aujourd'hui il est parmi nous. Vous les gars des Vosges vous le connaissez bien car il est des vôtres. Mais les autres aussi le connaissent sinon de vue du moins de réputation. Car sa renommée s'étendait dans tout le Stalag.

J'ai eu la chance de passer avec lui, jour après jour, trois ans de captivité. Et croyez-moi, il faut moins de temps que cela, dans les barbelés, pour apprécier le caractère d'un homme.

Je peux ici porter témoignage du dévouement inlassable dont cet homme a fait preuve durant sa longue captivité. Un grand nombre de camarades ont reçu leur terre natale grâce à lui. Sans distinction de nationalité il apportait aux malades, qu'ils soient Français, Russes, Polonais ou Serbes, sa présence affectueuse et son dévouement sans limite. Et quand tout espoir semblait perdu, qu'une petite chance de salut pouvait provenir d'une transfusion sanguine, on voyait notre camarade se présenter volontaire N° 1 pour donner son sang. Je sais que le dévouement fait partie de son sacerdoce car il est prêtre, mais donner sa santé pour sauver une autre vie c'est une tâche devant laquelle beaucoup d'hommes ont reculé.

A l'hôpital du Waldhotel, lieu rêvé pour un tel homme, il y a rempli les charges les plus ingra-

Nous remercions également notre ami André Andouard, 119 bis, rue de Colombes, à Asnières (Seine), de son envoi pour notre Caisse de Secours. L'Amicale est une grande famille et c'est encourageant de voir ses membres participer avec tant de générosité à sa vie sociale.

Notre ami Guy Maurice, 32, rue Dugas-Monthel, Lyon-2<sup>e</sup>, envoi un amical bonjour aux anciens camarades de Schweningen.

Notre ami Pierre Berge, 5, rue Frédéric-Mistral, à Villeurbanne, envoi lui aussi un amical bonjour aux anciens du V.

(Nous espérons rencontrer nos amis lyonnais au grand Rassemblement de Lyon le 18 octobre.)

Notre ami Jean Thirion, receveur P. T. T. à Sissonne (Aisne), nous envoi de sa nouvelle résidence ses meilleures amitiés et ses vœux de prospérité pour tous.

(Merci pour sa générosité envers notre Caisse d'entraide.)

Notre ami A. Gonvers, 44, rue Lemercier, à Paris, adresse à tous les anciens du camp et du Stalag V B son plus amical souvenir.

Notre ami André Mollet, 12, Rang St-Jean, à Cambrai (Nord), nous fait parvenir ses meilleures amitiés pour les camarades du V B.

Notre ami Pierre Chaballier, 13, avenue Abbé de Saint-Pierre, à Surresnes (Seine), envoi son bonjour fraternel à tous les camarades du V B et particulièrement à ceux d'Ulm et de Villingen.

Notre ami le maestro Frédéric Ballé, ancien chef d'orchestre du camp, nous adresse de ses bonnes nouvelles. Qu'on en juge :

« Mocka, 4 mai 1959.  
« Uz Mocka, rge ma eprouauha hegateo npxexge rem examb b Kueb u Lehnngpag, Beecu mon cepperhru ppubem.  
« Becro Xopomero ! »

Comme il dit si bien. Notre service de traduction sue sang et eau pour nous donner la traduction exacte de ce message. Certains croient que c'est du russe, d'autres penchent pour du javanais, d'autres encore ont cru voir un message marsien. Le préposé au balayage croit lui que ça vient de Moscou. Il n'aurait pas tout à fait tort. Car aux dernières nouvelles l'Orchestre de la R.D.F. se baladerait quelque part en U.R.S.S.

Mais que notre Fred écrit bien le slave ! Si ça en est !

Notre ami Lebreton, 137, Grande-Rue, à Sèvres (Seine-et-Oise), envoi ses meilleures amitiés à tous les camarades du V B.

Notre ami Jules Frey, 14, rue Thiers, à Belfort, envoi son bon souvenir à tous les amis.

Notre ami Louis Delorme, à Trannes, par Jessains (Aube), envoi ses sincères amitiés à tous les V B.

## AMICALE DE SCHRAMBERG RASSEMBLEMENT ANNUEL le 25 octobre 1959 au Pavillon du Lac dans le Parc des Buittes-Chaumont à Paris (19<sup>e</sup>)

tes, y compris celle d'homme de confiance. L'abbé René Petit, puis c'est de lui qu'il s'agit et vous l'avez deviné depuis longtemps, était la Providence de notre monde prisonnier. Avec son bon sourire il recevait, avec la même amabilité, tous ceux qui venaient se confier à lui. Il savait trouver les mots affectueux qui remontent le

### Nous rappelons à nos camarades que nos REUNIONS MENSUELLES ont lieu le

1<sup>er</sup> JEUDI  
DE CHAQUE MOIS  
à partir de 18 h. 30  
au Siège de l'Amicale  
Elles sont suivies d'un dîner facultatif.

Prix du dîner : 450 fr.

Nous espérons que nos camarades viendront nombreux, avec leur famille, participer à ces réunions amicales et fraternelles.

Notre ami Pierre Christophe, 10, rue Anatole-Bailly, à Orléans, nous adresse son fidèle souvenir et envoi un amical bonjour à tous les anciens de Balingen.

Notre ami Jean Blumenthal, 58, rue de Clichy, à Paris, ancien amonier protestant du Stalag, adresse à tous les anciens du V B son meilleur souvenir.

Notre ami Albert Poincheval, H. L.M. 10, à Coutances (Manche), adresse ses amitiés à l'Amicale en lui souhaitant prospérité et toujours plus d'adhérents.

Notre ami Louis Martin, 21, rue de Marsy, à Nevers, adresse un amical bonjour à tous les anciens V B.

Notre ami Roger Arrodeau, 11, rue de Londres, Paris (9<sup>e</sup>), envoi ses meilleures amitiés à tous.

Notre ami G. Chevallier, à Was-sy (Haute-Marne), adresse un amical souvenir à tous.

## Aux Kommandos d'ULM

Il n'y aura pas de réunion mensuelle en août.

Notre prochaine réunion est fixée au

vendredi 11 septembre

68, Chaussée-d'Antin, toujours suivie du dîner facultatif.

Votre présence s'impose et nous prendrons les inscriptions à la Journée nationale V A-V B franco-belge

le 4 octobre 1959

Bonnes vacances à tous. Amicalement.

L. Vialard.

La meilleure encre...  
Waterman  
ENCRE  
Waterman  
HEXA-fluid  
FABRIQUE JIF PARIS

## ...BIEN MÉRITÉE

moral du désespéré. Il ramenait le calme dans nos consciences inquiètes. Il donnait au malade l'espoir d'une guérison prochaine. Il fut le recordman des transfusions sanguines, transfusions qui n'ont rien à voir avec celles que l'on pratique dans les hôpitaux civils car le cadre et la nourriture n'étaient pas les mêmes. Il jouait sa santé à pile ou face, mais c'est toujours avec son éternel sourire qu'il venait s'asseoir près du malade pour l'opération. C'était dangereux pour lui, il le savait, le Corps médical l'avait prévenu, mais je sais, mon cher abbé, que tu n'as jamais hésité.

Je voudrais, mon cher ami, que tous ceux que tu as sauvés de la mort soient aujourd'hui rassemblés dans cette salle pour assister enfin à une bien légère compensation de tous tes efforts passés. Mais ils seraient heureux comme je le suis aujourd'hui de voir que le gouvernement sait aussi parfois reconnaître les valeurs françaises. Et c'est en leur nom à tous, au nom de tes innombrables amis, que je suis heureux de t'annoncer que tu es fait chevalier de l'Ordre de l'Encouragement au Dévouement.

Nous sommes heureux de publier la lettre que l'abbé René Petit a adressée à notre rédacteur en chef

Notre ami Robert Lavigne, 1, rue Chanzy, Le Mans (Sarthe), adresse un amical bonjour à tous les anciens du V B. Notre représentant de l'Ouest va passer un séjour de vacances à La Bresse, patrie du Grand Bernard, et il espère y rencontrer beaucoup de V B. La réserve de blanc d'Alsace est d'ores et déjà au frais.

Notre ami J. Pearson, 5, rue d'Avron, Paris (20<sup>e</sup>), nous adresse un don généreux pour notre Caisse d'entraide ainsi qu'une aide financière pour la famille de notre regretté camarade Marc Potalier qu'il a bien connu. Cette somme est affectée au fonds de secours ouvert à l'Amicale.

Notre ami le docteur André Cesson, à Champcoceaux (Maine-et-Loire), envoi à tous ses bonnes amitiés. Notre sympathique Dédé nous annonce une nouvelle naissance. Un bon gros gars prénommé Luc est venu prendre le numéro sept. Félicitations de l'Amicale aux heureux parents. Mais les gars du Waldho sont inquiets. Le barbu prend nettement la tête des pères prodigues et risque de lâcher tout le monde au sprint. Notre toubib nous apprend que l'ami Papillon s'est fait une entorse au cours d'un championnat de pétanque à Saint-Florent-le-Viel. Notre Papillon devrait se méfier des sports violents, il ferait mieux de se cantonner dans le jeu de tarots où il excelle.

Notre ami Marcel Haan, 2, rue des Croix-Pironnes, à Luçon (Vendée), adresse à tous un amical bonjour. Notre Vendéen continue à ne pas oublier les bons et mauvais jours passés là-bas et en particulier aux 22008 et 22004 à Schweningen.

Notre ami l'abbé Boudet, à Méracq, par Arzacq (Basses-Pyrénées), nous écrit :  
« ... A tous les amis mon fidèle souvenir. Votre journal est toujours le bienvenu. Mes meilleurs vœux pour qu'il vive. »

Notre ami Jean Soret, percepteur à Envermeu (Seine-M maritime), envoi ses bonnes amitiés et son cordial souvenir aux anciens de la « Tannerie » de Tutlingen et en particulier au fidèle Pontana.

(Nous remercions notre ami Soret de son don généreux pour notre Caisse de Secours.)

Notre ami Jacques Mohan, 40, rue Milton, à Paris, adresse son amical souvenir à tous et un don pour notre Caisse d'entraide. Merci.

Notre ami André Bourgoux, 13, rue de Steinkerque, à Paris, un ancien du Waldho, adresse un cordial bonjour à tous.

(Merci, Henri, pour la Caisse de Secours.)

Notre ami Roger Quinton, 47, boulevard Henri-IV, Paris (4<sup>e</sup>), envoi un amical souvenir à tous les amis.

au lendemain de la grande Journée vosgienne :

... Je viens te remercier ainsi que tous les camarades qui ont eu une part, si minime soit-elle, dans la surprise (car surprise il y avait) qui m'a été réservée dimanche dernier, à Epinal, lors de la réunion des anciens Vosgiens du V B.

Merci d'être venu jusqu'à nous avec les camarades de Paris qui t'accompagnaient, merci des paroles aimables que tu m'as adressées au nom de tous. J'en suis vraiment confus et même gêné, car je te le répète comme je l'ai dit au repas amical de dimanche, je ne vois pas en quoi une récompense puisse m'être attribuée, étant donné qu'à l'hôpital, je n'ai fait que mon devoir comme l'ont fait tous les hommes de confiance dans chacun de leur Kommando.

Malgré mon silence prolongé parfois, sois sûr que je n'oublie pas tous mes compagnons de captivité et si je ne puis aller aux réunions annuelles pour les voir (je t'en ai donné la raison) ma pensée n'en est pas moins avec eux en ces moments où se renforcent les liens d'une camaraderie qui, à certains jours, pourraient sembler s'estomper.

Présente mes amitiés à Langevin, à tous les membres du Bureau et à tous les camarades...

Abbé R. PETIT.

## ...du V B

Notre ami le docteur Francis Savelli, avenue Piccioni, à Ile-Rousse (Corse) adresse à tous son bon souvenir.

Notre ami René Leclerc, 8, square du Var, à Paris, envoi à tous les anciens un cordial bonjour.

### DECES

Nous sommes peints d'apprendre le décès de notre ami Joseph Figard survenu, le 30 avril 1959, à Flagey-Rigney (Doubs).

L'Amicale adresse à son épouse et à son fils Alain, ainsi qu'à toute sa famille éplorée, ses plus sincères condoléances.

### NAISSANCE

Nous sommes heureux d'apprendre à tous nos amis du V B la naissance de Didier, fils de la ravissante mascote du V B, Mme Ferret.

Le grand-père (notre ami Brandt) en est tout rajeuni et s'apprête à partir pour Balingen pour annoncer la bonne nouvelle.

Nos adressons nos félicitations aux heureux parents, M. et Mme Georges Ferret, et souhaitons longue vie et prospérité au petit V B.

### DISTINCTION

Le ministre du Travail, par arrêté du 12 janvier 1959, a conféré à Langevin Joseph, président de l'Amicale V B, la croix de chevalier du Mérite social.

Nous adressons à notre président toutes nos félicitations et sommes heureux de voir ainsi récompensés les mérites sociaux de notre ami, toujours fidèle au poste.

## CABINET DUREY

(Membre du V B. N° 2771)

1, rue de l'Aqueduc  
PARIS (10<sup>e</sup>) — Nord 88-59

GARANTISSEZ-VOUS

contre tous les accidents, pour quelque cause que ce soit

et où que ce soit

INTERROGEZ-NOUS

## CHAMPAGNE R. BERTIN

(ex-P.G. Waldhotel, V B)

Propriétaire récoltant  
Manipulant

VRIGNY, près de REIMS  
Vente directe

Renseignements sur demande

Le Gérant : PIFFAULT

At. ROC, 50, rue Rennequin, Paris

## Courrier...

Notre ami Paul Pinchon, 6, rue Léon-Zeude, à Beauvais-Voisinlieu (Oise), envoi toutes ses bonnes amitiés aux camarades.

Notre ami François Bontemps, 46, rue de Longjumeau, à Massy (Seine-et-Oise), envoi toutes ses amitiés à tous les amicalistes du V B.

Notre ami André Sicre, 15, à Pailhé-Mazamet (Tarn), adresse à tous une amicale pensée ainsi qu'une cordiale poignée de mains.

Notre ami Pierre Jean, C. I., rue Blanquerie, à St-Hippolyte-du-Fort (Gard), nous adresse ses sentiments cordiaux et souhaite à tous une bonne santé.

Notre ami Paul Chapuis, 29, avenue Sainte-Anne, à Laxou, Nancy (Meurthe-et-Moselle), envoi son bon souvenir et ses meilleures amitiés à tous.

Notre ami Georges Hermal, Le Bas-Cornimont (Vosges), adresse à tous son meilleur souvenir.

Notre ami Jean Chenevière, à Arcis-sur-Aube (Aube), envoi ses amitiés à tous et particulièrement à ceux de Tutlingen.

Notre ami Robert Schmitt, 10, rue de Puebla, Lille (Nord), nous prie de transmettre son bon souvenir aux anciens du V B et particulièrement aux camarades de l'ancien Kommando d'Ebingen.

## FABRIQUE DE MEUBLES

7 ter, avenue de St-Mandé  
Paris (XII<sup>e</sup>)

RYSTO Raymond

Ex-N° 1303

Membre de l'Amicale No 143

SALLES A MANGER

CHAMBRES

A COUCHER

ENSEMBLE STUDIO

DÉPOSITAIRE

DE FABRIQUES

Cuisines modernes

Éléments, tables

Sièges modernes

rustiques et basques

Sièges de jardin

Pliants, Transats

Prix marqués

en chiffres connus

Facilités de paiement

sur demande

Prix spéciaux

aux Membres de l'Amicale

Pour tous renseignements

n'hésitez pas

à téléphoner ou à écrire

Tél. DIDerot 45-07

Métro: NATION